

PORT MOSELLE

# Handicap : les motards roulent contre les incivilités

Les associations de motards de Nouméa ont pris leurs bolides samedi pour appeler au respect des places réservées aux personnes handicapées.

Devant le monument américain, tous les samedis, les apprentis motards font des tours entre des plots pour exercer leur équilibre. Un peu en retrait, avant-hier, une dizaine de pilotes confirmés se sont réunis pour exercer, cette fois, leur sens du civisme.

De bon matin, ils ont parcouru différents parkings de la ville pour traquer les automobilistes garés sur des places réservées aux conducteurs handicapés. Dans leurs sacoches, des affichettes sur lesquelles un fauteuil roulant illustre le slogan « vous voulez ma place ? Prenez-la ». Ils ont coincé le papier sous les essuie-glaces des voitures prises en flagrant délit. Quelquefois, une discussion s'engage entre gêne, protestation molle ou bonnes excuses.

« La plupart du temps, ça se passe bien, rassure le président du Ducati club, Alain Trouillot. Aujourd'hui, c'est symbolique parce que c'est le premier samedi après la rentrée et la circulation reprend. Mais on a toujours des affichettes et



Avec cette initiative, les motards veulent aussi tordre le cou à leur image d'usagers de la route dénués de civisme.

on les pose toute l'année. »

## Une entrave à la liberté

La démarche a pour objectif premier de sensibiliser le quidam à ce qui est plus qu'une indécatesse, puisque cette effraction est passible d'une amende de 15 000 francs. « Ça devrait d'ailleurs être marqué sur un panneau devant chaque place », regrette Alain Trouillot.

Si la sortie de samedi n'était pas la première du genre, la motivation des

motards demeure malgré les années. Peut-être parce qu'ils s'estiment susceptibles de grossir un jour les rangs des ex-motards en chaise roulante, expliquent-ils. Du coup, leur agacement ne faiblit pas. Aux yeux de Kriss, de Terre Promise, « c'est quand même une entrave à la liberté. Quand un automobiliste handicapé n'a pas sa place près de l'entrée, ça peut devenir impossible pour lui de faire ses courses. Il tourne, il tourne... et puis il rentre chez lui. »

M.B

## Pour le casque moins cher

Jeudi, le Ducati club et une demi-douzaine d'autres associations vont lancer une pétition pour la baisse de la TGI sur les casques. Ils profiteront du Jeudi « auto moto et bus » pour recueillir un maximum de signature avant d'adresser le document au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

## Reprise des Jeudis sur les chapeaux de roue



Parmi les exposants de ce premier Jeudi, le Ducati Club de Nouvelle-Calédonie et quelques-unes de ses grosses cylindrées (photo archives).

Les Jeudis du centre-ville font leur rentrée le 2 mars.

Premier en date : un Jeudi « auto, moto & bus » doublé d'un marché de l'occasion.



potins, infos, utile :  
INDISPENSABLE !

# CONSO (LE DISE) !

## TGI EXCESSIVE SUR LES CASQUES DEUX ROUES

On se souviendra qu'à la faveur de son enquête sur la sécurité moto, l'Argus de Nouvelle-Calédonie avait dénoncé l'abus (et inique) disparité existant entre la taxation des clubs de golf (élément de loisirs sous-taxé) et celle des casques pour les deux roues (élément de sécurité relativement surtaxé, dont le port est pourtant obligatoire). Hors colonnes, notre rédaction avait adressé un courriel au gouvernement afin d'éclairer sa démarche rédactionnelle.

C'est aujourd'hui au tour de Monsieur le Président du Ducati Club de Nouvelle-Calédonie (Alain Trouillot) de prendre "sa plus belle plume" et de s'adresser à Madame la Présidente du Gouvernement.

Nous vous livrons donc ci-après la teneur de la lettre envoyée à Madame Marie-Noëlle Thémereau par la présidence du DCNC.

Madame la Présidente,

Les motards et autres utilisateurs de deux roues ont appris avec plaisir que suite à leur action auprès des décideurs concernés, le Congrès a donné son accord pour une étude relative à la sécurité de nos routes. Une telle étude va dans le (bon) sens des diverses actions que mènent les associations de motards, actions activement relayées par les médias.

Il serait souhaitable que le Gouvernement continuât à faire preuve de bon sens en reconsidérant les taux de TGI applicables aux casques que tout usager de deux roues se doit de porter.

Actuellement, la TGI applicable aux clubs de golf est de 19% (29% hors CEE), alors que les casques sont taxés à 29% (39% hors CEE). Ce différentiel nous interpelle. Nous ne vous demanderons pas quelles

nécessités économiques ont prévalu à l'établissement du taux applicable aux clubs de golf. Par contre, nous tenons à porter à votre connaissance les arguments qui plaident en faveur d'un traitement douanier au moins égal pour les casques.

En premier lieu, nous rappelons que le casque est obligatoire eu égard aux dispositions du code de la route. Il faut également savoir qu'il doit réglementairement être changé tous les cinq ans.

En second lieu, le casque constitue une dépense relativement importante pour les jeunes qui font l'acquisition d'un scooter (environ un sixième du prix de

la machine neuve). Nous voudrions éviter que ces usagers n'acquiescent des casques d'occasion à l'origine douteuse (un casque ayant subi un choc violent doit être mis au rebut, même s'il n'en porte pas trace).

Troisièmement, nous pensons que le prix actuel du casque empêche l'acquisition des autres éléments de sécurité, à nos yeux absolument indispensables, comme des lunettes protectrices ou des gants.

Dans l'attente de recevoir votre avis sur cette question, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le mot de la fin : gageons qu'une pétition dans ce dessein devrait voir le jour.



## Poe-ma insurances

Courtage  
d'assurances

**Auto, Habitation, Plaisance, Entreprise, RC, Transport, Voyage, etc...**

**NOUS NOUS OCCUPONS  
DE TOUT !**

**Coverholder LLOYD'S**

3, Blvd de SÉBASTOPOL - BP 8069 - 98807 Nouméa Cedex - Tél. : (687) 27 42 63 - Fax : (687) 27 42 67  
Courrier : [poemanc@canl.nc](mailto:poemanc@canl.nc)